

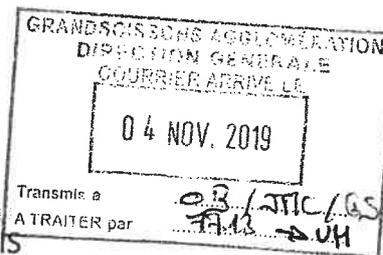


PIECES COMPLEMENTAIRES

- Avis du Syndicat des eaux du Soissonnais et du Valois, émis le 28/10/2019 dans le cadre d'une consultation liée au dossier de permis de construire de l'usine ROCKWOOL .
- Courrier du Syndicat des eaux du Soissonnais et du Valois, émis le 24/03/2023 en réponse à une sollicitation de la Mairie de Courmelles.
- Avis de la Direction de la voirie départementale, émis le 27/12/2019 dans le cadre d'une consultation liée au dossier de permis de construire de l'usine ROCKWOOL .
- Courrier de la Direction de la voirie départementale, émis le 15/03/2023 en réponse à une sollicitation de la Mairie de Courmelles.

FIRESAFE INSULATION

ROCKWOOL FRANCE SAS
8 Allée de l'innovation
02200 SOISSONS
T +33 9 70 66 15 71
soissons@rockwool.com
www.soissons.rockwool.fr



Courmelles, le 28 Octobre 2019

Communauté d'Agglomération du Soissonnais
Service d'Instruction Communautaire
11 av F. Mitterrand
02200 CUFFIES

N° Dossier : PC 02226 19AS008

Nom du demandeur : ROCKWOOL FRANCE

Adresse des travaux : ZAC du Plateau

02200 COURMELLES

Cadastre : ZA45, ZA32, ZA59

Monsieur le Maire,

Pour faire suite à votre demande concernant le Permis de Construire référencé ci-dessus, le S.E.S.V vous informe la présence de réseau d'eau potable de capacité suffisante pour l'alimentation du projet. les raccordements au réseau d'eau potable sont à inclure dans les VRD.

Recevez, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président du S.E.S.V.
D. MAURICE

S.E.S.V.
SYNDICAT DES EAUX
DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS
87 Allée des Platanes - 02200 COURMELLES
Tel. 03 23 73 01 51 - Fax 03 23 73 03 62
Email : sesv@orange.fr



A Courmelles, le 24 mars 2023

Monsieur Fabrice GAILLARD
Adjoint au Maire de Courmelles
Mairie de Courmelles
Place Gaston Pinot
02200 COURMELLES

Objet : Projet d'usine de la société Rockwool France SAS – Desserte en eau potable

Monsieur le 1er adjoint au Maire,

Par courrier du 28 février 2023, vous avez sollicité la communication d'informations relatives au réseau d'eau potable, dans le cadre de l'instruction du dossier de permis de construire n°PC 02226 19 AS008 déposé par la société Rockwool France SAS.

Vous trouverez ci-après les réponses à vos questions, dans la limite des informations disponibles.

1. Quel est aujourd'hui le débit du réseau d'adduction d'eau potable de la ZAC

La ZAC est actuellement alimentée en gravitaire par l'UDI du Nadon, avec un débit théorique de 20 à 30m³/h. A cela, s'ajoute la possibilité d'alimenter la ZAC depuis le réservoir de Ploisy qui dispose d'une capacité de 300m³ et d'un système de surpression pouvant atteindre théoriquement 150m³/h.

2. Quel est le débit restant disponible pour le projet du pétitionnaire après prise en compte des usagers déjà raccordés ?

Le débit horaire des usagers déjà raccordés n'est pas une information connue.

3. Les caractéristiques de ce réseau sont-elles en conséquence suffisantes pour assurer une desserte convenable du projet d'usine en retenant une sollicitation du réseau à hauteur de 10m³/h ?

Au vu des informations ci-dessus, il apparaît possible de répondre aux besoins de la société Rockwool France SAS.

4. Ces caractéristiques seraient-elles également suffisantes dans l'hypothèse où le pétitionnaire ne serait pas en mesure de satisfaire une partie de ses besoins en eau par la récupération d'eau de pluie et serait conduit à solliciter le réseau à hauteur de 100% de ses besoins, soit 20m³/h ?

La réponse est identique à celle de la question n°3.

Espérant que ces éléments répondront à votre attente,

Veillez agréer, Monsieur le 1er adjoint au Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

S.E.S.V.
SYNDICAT DES EAUX
DU BOISSONNAIS ET DU VALOIS
87 Allée des Platanes - 02200 COURMELLES
B. LETRILLART



Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le 24/04/2023

ID : 002-210202115-20230421-22919AS0008M01-AI



www.aisne.com

**Direction de la voirie
départementale**
Service domanialité et
acquisitions foncières
Tél. 03.23.24.62.78
Fax. 03.23.24.60.91

Affaire suivie par :
Cécile PITON
cpiton@aisne.fr

Laon, le

Le Président du Conseil départemental
à

Monsieur le Directeur départemental des
Territoires
Service Environnement / ICPE / Déchets
50 boulevard de Lyon
02011 LAON CEDEX

Réf. : 2019/1056/DS

Objet : ICPE – Usine ROCKWOOL – Commune de COURMELLES

Par courrier reçu le 10 octobre 2019, vous m'avez adressé, pour avis, le dossier cité en objet concernant la construction d'une usine de fabrication de laine de roche au sein du périmètre de la ZAC du Plateau sur le territoire de la commune de COURMELLES.

L'étude d'impact précise que le trafic attendu généré par le projet représente 100 PL/jour en pleine activité, dont 20% en réception. Cela correspond donc à 200 PL/jour en rotation. S'y ajoute un flux de véhicules légers estimé entre 150 et 200 rotations VL/jour.

Il est rappelé que la voirie interne de la ZAC débouche:

- à l'est, sur l'ancienne RD 1420 déclassée en voie communale jusqu'à l'agglomération de PLOISY ;

- au sud par la RD 172 qui permet de rejoindre l'échangeur de Cravançon sur la RN 2.

Au droit de l'intersection formée par la voie interne et la RD 172, les poids lourds ne peuvent pas se diriger vers CHAUDUN et PLOISY compte tenu de la limitation de tonnage à 7.5 tonnes mise en place sur les RD 172 et 173.

La section de la RD 172, située entre la ZAC et l'échangeur de Cravançon, est classée dans le réseau secondaire de niveau 1 et présente une largeur de chaussée de 7 m. Cette voie est libre en hiver courant. Mes services ne disposent pas de donnée de trafic sur cette portion de voie.

Néanmoins, dans le cadre du projet d'extension de la plateforme logistique de la société AFM-QSE sur lequel mes services s'étaient prononcés par courrier du 28 février 2019, ce trafic avait été estimé à 620 mouvements/jour de poids lourds.

Le pétitionnaire indique que l'accroissement de trafic lié à son activité se cumulera avec celui de la société AFM – QSE. Le trafic généré par ces deux sites serait de l'ordre de 420 mouvements PL par jour.

Toute correspondance doit être adressée à M. le Président du Conseil Départemental
Direction de la voirie départementale – Hôtel du Département
Rue Paul Doumer – 02013 LAON Cedex – Tél. 03 23 24 60 60 – Fax : 03 23 24 60 91

Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le 26/04/2023

ID : 002-210202115-20230421-22919AS0008M01-AI

Je vous informe que le Département émet un avis favorable sur ce projet au titre de la
voie départementale.



Michel NORMAND
2019.12.27 09:18:33 +0100
Re:20191224_171910_1-2-0
Signature numérique
Le Directeur Adjoint de la Voie
Départementale

Michel NORMAND



**Direction de la voirie
départementale**
Service domanialité et
acquisitions foncières
Tél. 03.23.24.62.76
Fax. 03.23.24.60.91

Affaire suivie par :
Cécile PITON
cpiton@aisne.fr

0 MARS 2023

Monsieur le Maire
de la Commune de COURMELLES
Mairie
02200 COURMELLES

Réf : 2023/114/DS (courrier 2023 – 032)
Objet : COURMELLES – PC 002 226 19AS 008 et M01

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 2 mars 2023, vous souhaitez obtenir un nouvel avis du Département sur la desserte routière du projet d'usine de la société ROCKWOOL au sein de la zone d'activités du Plateau aménagée sur le territoire des communes de PLOISY et de COURMELLES.

Comme vous le précisez, le Département a rendu un précédent avis favorable par courrier du 27 décembre 2019. L'analyse effectuée à cette date se référait aux données de trafic fournies par le pétitionnaire dans le cadre de l'instruction de sa demande d'autorisation environnementale.

Depuis, mes services n'ont été consultés sur aucun autre dossier d'implantation dans le périmètre de cette zone d'activités et je n'ai pas eu communication de nouvelles données ou études de trafic concernant les voies d'accès à cette zone.

Dès lors, dans un contexte globalement inchangé, je ne peux que confirmer les termes de mon précédent avis de 2019.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de toute ma considération.



NICOLAS FRICOTEAUX

NICOLAS FRICOTEAUX
2023.03.15 09:52:16 +0100
Ref:20230314_171107_1-5-S
Signature numérique
Le Président du Conseil
départemental

Toute correspondance doit être adressée à M. le Président du Conseil Départemental
Direction de la voirie départementale – Hôtel du Département
Rue Paul Doumer – 02013 LAON Cedex – Tél. 03 23 24 60 60 – Fax : 03 23 24 60 91